



Fonctionnaire titulaire privé d'emploi

Par **sauerstoff**, le **20/06/2012** à **17:19**

Bonjour,

Depuis mi-2009, je suis sans travail bien qu'étant, depuis 1988, fonctionnaire titulaire de catégorie C suite à concours en 1987. Suite à un problème, relatif, de santé suite à un décès familial, j'ai été mis de côté, bien que n'ayant jamais été en congé maladie hormis pendant un mois de congé maladie simple après cet événement familial.

J'ai envoyé, à un rythme hebdomadaire, un e-mail de demande d'emploi aux services concernés, mais jamais de retour ni de proposition.

Est-il concevable, indépendamment de tout contexte, qu'un fonctionnaire titulaire soit privé à la fois de lieu matériel de travail et de poste pérenne, puisque je suis titulaire? Rien n'y fait, j'ai informé des délégués syndicaux, la médecin du travail : aucune proposition d'emploi. Je précise qu'aucune sanction (de quelque nature) n'a été prononcée à mon encontre, je ne suis ni inapte au travail médicalement, ni en congé de maladie. Je suis à mon domicile sans aucun travail. Une personne de mon entourage m'a indiqué que c'était une pratique répandue au sein de la fonction publique. Quoi qu'il en soit, je suis encore loin de mes droits à retraite, et je réitère constamment mes demandes d'emploi. Que faire pour les contraindre une bonne fois pour toutes à me fournir un poste, durable, ce qui serait uniquement normal? Je trouve innommable de désocialiser ainsi des personnes, de les pousser à commettre, parfois, l'irréparable. Aucun accompagnement, aucune prise de contact, aucune humanité de la part des services fournisseurs de postes...

Est-il légal et opposable que je reste ainsi, à mon domicile, sans qu'aucun poste me soit fourni ? Je précise bien que je n'ai eu aucune sanction administrative (étant formulée par écrit, n'ai rien reçu, donc). Je ne suis pas non plus en aucune position de maladie.

Merci par avance.